

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1351

présenté par

M. Chudeau, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabroler, M. Catteau, M. Chenu, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	500 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	500 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Plan d'urgence pour renforcer la maîtrise du français (<i>ligne nouvelle</i>)	500 000 000	0
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

A travers cet amendement d'appel, nous proposons de lancer un « Plan d'urgence pour renforcer la maîtrise du français » dans l'enseignement primaire et secondaire.

Toutes les enquêtes internationales et nationales nous alertent sur la baisse continue du niveau scolaire des élèves français en matière de maîtrise de leur langue.

L'enquête PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) de 2016 menée par l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement), la principale association chargée des évaluations internationales, a montré que le niveau des élèves français, avec un score de 511 points, se trouve largement en-dessous de la moyenne de l'OCDE (541 points) et que cette performance a baissé de façon continue et significative (soit 14 pts en 15 ans).

D'après la dernière enquête du CEDRE (Cycle des échantillons disciplinaires réalisés sur échantillon) conduit par la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance), datant de 2019, le niveau général des élèves en mathématiques baisse de façon continue et significative. Le score moyen des élèves en 2019 est de 237 points. Il est en baisse de 6 points par rapport à 2014.

Toujours d'après la DEPP, 10 % des jeunes participants à la Journée défense et citoyenneté (JDC,

2019) ne savent pas lire correctement, et un tiers d'entre eux est en situation d'illettrisme. Ce simple indicateur de sortie montre que 200 000 jeunes par an, et ce depuis des décennies abordent l'âge adulte sans posséder le bagage minimum pour y prospérer.

Au-delà des enquêtes, il suffit de lire des copies d'élèves du baccalauréat pour s'apercevoir que les fondamentaux de la grammaire, de l'orthographe et de la syntaxe ne sont plus maîtrisés, y compris chez des bons élèves.

Pour illustrer nos propos, voici un exemple d'une copie de baccalauréat en philosophie corrigée en juin 2022 par le professeur de philosophie René Chiche et publié sur son compte Twitter :

«L'etat ne devait pas decider car l'etat ne conait pas le passer de chacun, elle ne c'est pourquoi cela et arrive. L'etat ne conais rien de cet perssone sont but peut etre dans le but de faire une bonne action. Ou simplement d'aider ca famille. Si les gent sont bien eduquer et bienveillan nous navons pas besoin de l'etat. Le respect mutuel sufis pour remplacer l'etat comme cet celebre citation « vivre et laisser vivre » qui nous viens des trancher pendant la seconde guerre mondiale. Pendant la revolution française il n'y avez pas d'etat pourtant cela avais bien marcher ou pendant les romains avec leur lois dent pour dent oeille pour oeille. Ce que tu fait a l'autre ont te le fait. Il y a encore des civilization sans etat reconue dans le monde pourtant ces civilisation ce porte bien alors que ce n'est pas l'etat qui juge ci ceci et juste ou pas. La notion de juste et pas compliquer car celle-ci et différente pour chaque persone. Et ne sont jamais la meme. »

La langue n'est pas qu'un moyen de communication : c'est ce par quoi nous exprimons une pensée logique. Apprendre à bien écrire, c'est apprendre à bien penser. On ne peut pas prétendre former des citoyens libres et éclairés s'ils ne maîtrisent pas les fondamentaux de la langue et de la pensée, sans lesquels une société civilisée n'est pas possible.

Un regard rétrospectif est utile pour comprendre que l'une des causes majeures de l'affaiblissement du niveau des élèves se situe dans la réduction des horaires d'enseignement du français à l'école. Nous sommes passés de plus de 17 heures de français à 10 heures au CP, de 12 heures à 8 heures au CM. Il est donc urgent d'inverser la tendance et d'augmenter le nombre d'heures consacrées à l'apprentissage du français (lecture, écriture, expression orale).

Cet amendement propose de transférer 500 millions d'euros des autorisations d'engagements et crédits de paiements du titre 2 de l'action 01 « Vie scolaire et éducation à la responsabilité » du programme 230 « Vie de l'élève » vers un nouveau programme « Plan d'urgence pour renforcer la maîtrise du français ».